

PV DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

Date convocation : 21 juin 2022

Date affichage convocation : 21 juin 2022

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames : ARMAND Marie-Paule, BENOR Giselaïne, FABRE Séverine,  
Messieurs : DURAND Jacques, LIOVE Serge, VOLEON Daniel, CLEMENT David, COULON Thierry, BEHAR Yoni,

**Absent(es) :** VERDIER Jean-Luc.

**Absent(es) excus(és) :** DJELILATE Sonia, GUIRAUD Delphine, DRACIUS Gaston, DUSSAUD Romaric.

**Procuration(s) :**

Mme DJELILATE a donné procuration à M. BEHAR

Mme GUIRAUD a donné procuration à Mme ARMAND

Membres 14

Présents 09

Procuration 02

Votants 11

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : BEHAR Yoni

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

APPROBATION ET SIGNATURE PV PRECEDENT

**DELIBERATION 2022\_29**

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA  
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE LA  
PROGRAMMATION EN TRADITIONS REGIONALES ET  
APPROBATION DU REGLEMENT INTERNE DU FESTIVAL  
D'ABRIVADO POUR 2022**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de convention de partenariat avec Nîmes Métropole portant sur la programmation des traditions 2022 ainsi que le règlement interne du concours d'abrivado,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION 2022\_30**  
**RODP FIBRE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le principe de la perception de la RODP pour la fibre et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer les documents relatifs à l'application de cette décision.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur LIOVE indique que les travaux de réfection de la voirie suite à des travaux pour la fibre sur le chemin des Bennes ont été mal fait cela ne tient pas. Il est convenu de contacter l'entreprise afin qu'elle refasse correctement les travaux. Les élus discutent ensuite sur les travaux à faire de réfection de voirie et soulignent que les entreprises qui interviennent la remise en état après des travaux sur réseaux ne font pas toujours correctement le travail. Il est indiqué au conseil que l'entreprise LAUTIER a commencé les travaux de réfection de voirie prévus au budget.
- Madame FABRE propose que la maison rue du Stade (ancienne maison HUGUET) soit aménagée pour un local commercial que nous louerions qui serait un lieu de vie du village avec éventuellement la vente de produits locaux. Les élus soulignent que les tentatives d'installation de commerces sur la commune ont toujours échouées et que beaucoup de commerces ambulants ont renoncés faute de clients. Par ailleurs, la conversion d'une habitation en local commercial suppose certains travaux la demande d'avis de commissions sécurité incendie et accessibilité, le 1<sup>er</sup> étage ne pourrait donc pas être aménagé. Une discussion s'engage sur l'utilisation de ce bâti qui pourrait être loué à des particuliers. Il est indiqué qu'il faudrait quelques travaux et notamment sur l'installation électrique. Il est toutefois souligné la nécessité de réfléchir aux modalités de louer ce bâtiment.

**Séance levée à 22 heures**

**Affichage et publication le 06 juillet 2022**

**DURAND Jacques**  
**Maire**

